

SEANCE ordinaire du 26 janvier 2024 à 20 h 00

Afférents au Conseil = 15 En exercice = 14 Présents à la séance : 10 Convocation du 19/01/2024

le Conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur DURAND Gérard, Maire.

Présents : Mmes Maria DRABOWICZ, Agnès GRILLOT, Christelle GUILLEMINOT, Rosaria SWIADEK, MM. Patrick CAMUS, Patrick JURY, Patrice LARONZE, Benjamin LEDOUX, Dominique RAVAUT et Gérard DURAND, Maire.

Absents, excusés et pouvoirs : Mme Marion ALEXANDRE = pouvoir à Mme Maria DRABOWICZ
M. Stéphane GIRARD = pouvoir à M. Gérard DURAND
M. Aimé MAIERON = pouvoir à M. Patrice LARONZE
M. Loïc GARNIER = pouvoir à M. Patrick CAMUS

Désignation du Secrétaire de séance : M. Patrick CAMUS

Délibération n° 008 2024

Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables - ZAER

L'État demande aux Communes de définir des Zones d'Accélération de production d'Énergies Renouvelables. Nous avons souhaité organiser une concertation du public, qui s'est déroulée le 16 janvier dernier, à la salle des fêtes, afin d'informer les habitants sur ce sujet ; il en est ressorti qu'une très grande majorité des personnes présentes sont du même avis que nous à savoir le souhait de privilégier le développement d'installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, indique qu'après consultation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER) et les transmettent au référent préfectoral, à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres et à l'établissement public porteur du schéma de cohérence territoriale.

Conformément aux attendus de la loi,

suite à la concertation publique du 16 janvier dernier qui a été organisée auprès des habitants de notre Commune,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide de définir les ZAER en choisissant le développement du photovoltaïque en toiture de bâtiments publics et privés ;
- dit que la plateforme nationale sera renseignée dans ce sens.

Signatures du Maire et du secrétaire, pour extrait conforme :

Le secrétaire de séance



Le Maire, Gérard DURAND

